



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Soixante-sixième session
13-19 mai 2010
Incheon (République de Corée)

**ORGANE SPÉCIAL DES PAYS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT DU PACIFIQUE :
EXAMEN À MOYEN TERME DE LA STRATÉGIE DE MAURICE POUR LA
POURSUITE DE L'APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PETITS ÉTATS INSULAIRES
EN DÉVELOPPEMENT**

(Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire)

DÉCLARATION FINALE DE PORT-VILA

RÉSUMÉ

En réponse aux résolutions 62/191 et 63/213 de l'Assemblée générale, la CESAP a organisé le Dialogue de haut niveau du Pacifique sur la Stratégie de mise en œuvre de Maurice, qui s'est tenu à Port-Vila les 8 et 9 février 2010 à l'invitation du Gouvernement de Vanuatu. Les participants à cette réunion de haut niveau étaient de hauts responsables venus des 12 petits États insulaires en développement de la sous-région du Pacifique, y des ministres, des premiers ministres et des présidents.

Le Dialogue de haut niveau a examiné les progrès réalisés par les petits États insulaires en développement du Pacifique dans l'application de la Stratégie de Maurice et s'est déclaré préoccupé par les limites imposées à ces États par la crise économique mondiale. Il a préconisé un certain nombre de stratégies correctives que les petits États insulaires en développement pourraient adopter pour réduire l'impact de la crise économique mondiale. La réunion a noté que, si certains succès avaient été enregistrés dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, aucun des petits États insulaires en développement du Pacifique n'était sur la voie d'atteindre tous les Objectifs en 2015. La réunion s'est accordée à reconnaître qu'il n'y avait pas lieu d'être satisfait et que des efforts concertés s'imposaient en vue d'un meilleur bilan.

Le Dialogue a été suivi par la Conférence du Pacifique sur le visage humain de la crise économique mondiale, qui a adopté la Déclaration finale de Vanuatu (voir E/ESCAP/66/INF/7).

L'Organe spécial souhaitera peut-être examiner les principaux résultats du Dialogue de haut niveau et formuler des recommandations à l'intention de la Commission qui pourra les adopter en tant que contribution régionale de l'Asie et du Pacifique à l'examen mondial de la Stratégie de Maurice.

* Traduction non révisée.

Introduction

1. La Stratégie de Maurice pour la poursuite du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement¹ a été adoptée en 2005 en tant que stratégie mondiale pour réduire les vulnérabilités des petits États insulaires en développement. En 2009, l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution 62/191, d'examiner les progrès réalisés dans l'application de la Stratégie de Maurice à sa soixante-cinquième session, qui se tiendra en septembre 2010. Dans sa résolution 63/123, l'Assemblée générale a également souligné que l'examen de la Stratégie de Maurice devrait fournir à la communauté internationale une occasion de : a) procéder à une évaluation des progrès réalisés, des enseignements tirés et des obstacles rencontrés dans l'application de la Stratégie de Maurice; et b) convenir des mesures à prendre pour mieux réduire les vulnérabilités des petits États insulaires en développement.

2. Conformément aux résolutions susmentionnées, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a aidé les petits États insulaires en développement du Pacifique à élaborer leurs rapports d'évaluation nationaux et a établi un projet de rapport régional du Pacifique. De plus, la CESAP, avec l'appui financier du Département des affaires économiques et sociales et la collaboration des membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP), a organisé le Dialogue de haut niveau du Pacifique sur la Stratégie de mise en œuvre de Maurice, qui s'est tenu à Port-Vila les 8 et 9 février 2010 à l'invitation du Gouvernement de Vanuatu. La réunion a fourni aux petits États insulaires en développement du Pacifique l'occasion d'échanger des vues sur les progrès réalisés à l'échelon des pays dans l'application de la Stratégie de mise en œuvre de Maurice et de communiquer des informations sur le contenu du projet de rapport.

3. Les ministres des finances et de la planification et les hauts responsables des petits États insulaires en développement du Pacifique ainsi que les représentants des organisations régionales et internationales ont participé à la réunion. Le Premier Ministre de Vanuatu et la Secrétaire exécutive de la CESAP ont ouvert la réunion et le Président de Kiribati a formulé quelques observations de clôture. La réunion a été divisée en sessions, au cours desquelles la CESAP a présenté une section du projet de rapport comme base de discussion. Les ministres ont apporté des réponses officielles sur le contenu, et la parole a ensuite été donnée à d'autres participants pour leur permettre de formuler des observations et d'exprimer leurs vues. Les sessions ont été animées par les directeurs et hauts responsables des organisations régionales.

I. OBSTACLES, PROGRÈS ET POSSIBILITÉS DANS LE PACIFIQUE

4. Les participants ont examiné les problèmes auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement du Pacifique, comme l'isolement, la faiblesse de la superficie et de la population, le manque de ressources, la fréquence élevée des catastrophes naturelles et l'exposition à l'élévation du niveau de la mer. À ces problèmes sont venues s'ajouter les crises énergétique, alimentaire et financière récentes, dont les effets se font ressentir dans le Pacifique par différents biais. Cela a accru les vulnérabilités des petits États insulaires en développement du Pacifique, ce qui s'est finalement traduit par une moindre croissance économique, une aggravation des perspectives économiques, une chute des recettes publiques et une augmentation de la pauvreté.

¹ Rapport de la Réunion internationale sur l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port Louis, Maurice, 10-14 janvier 2005 (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.05.II.A.4 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II.

5. Les participants ont conclu que les vulnérabilités des petits États insulaires en développement du Pacifique persistaient, alors que leur capacité d'y faire face s'était affaiblie. Le domaine dans lequel la coopération régionale et internationale est devenue la plus urgente est celui des changements climatiques. Les effets négatifs des changements climatiques menacent de réduire à néant les gains de développement d'un certain nombre de petits États insulaires en développement et, dans plusieurs cas, leur existence et leur survie mêmes. Les petits États insulaires en développement sont sur la ligne de front des changements climatiques et beaucoup ont réorienté leur peu de ressources destinées au développement socioéconomique vers des programmes d'adaptation et d'atténuation de leurs effets.

6. En dépit des problèmes, de nombreux efforts avaient été déployés dans le Pacifique pour une meilleure application de la Stratégie de mise en œuvre de Maurice. Le projet de rapport a recensé plus de 30 initiatives régionales mises en œuvre au cours des cinq dernières années et a relevé les bons résultats obtenus en matière de défense de l'environnement (en l'occurrence, le Défi de la Micronésie), d'énergie (par exemple, l'achat en gros de combustible, la production d'énergie renouvelable et la fixation d'objectifs nationaux pour réduire la dépendance à l'égard des énergies fossiles), de transport de marchandises à l'échelon sous-régional, de réformes de l'aviation et de tourisme. L'ouverture des marchés du travail dans les régions voisines, y compris sur des navires étrangers, a également été perçue comme une évolution positive, de même que les résultats de certains pays dans le domaine du maintien de la stabilité politique et macroéconomique.

7. Les participants ont aussi noté quelques progrès dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, bien qu'aucun des petits États insulaires en développement du Pacifique n'ait été sur la voie de les atteindre tous pour 2015. Certains pays ont pu maintenir une croissance économique positive durant la crise économique mondiale, même si cette croissance, par rapport à celle de l'Asie et d'autres régions, a été inférieure aux années précédentes.

8. Les discussions ont souligné le fait que l'océan Pacifique, souvent considéré pourtant comme un facteur d'isolement et un obstacle au développement, constitue un « océan de possibilités » qui doit être géré dans l'intérêt des îles du Pacifique et du monde. Les écosystèmes du Pacifique sont d'une grande diversité et ont assuré la subsistance des communautés du Pacifique depuis leur première implantation. Ils englobent les récifs coralliens les plus étendus du monde, des reliefs uniques, des ressources halieutiques d'une importance mondiale, des ressources minérales terrestres et du sous-sol marin considérables et un grand nombre d'espèces endémiques. Le Pacifique recèle les seuls stocks de thon de grande ampleur encore existant dans le monde. La région pourrait aussi renfermer certaines ressources exploitables par l'homme et qui restent à découvrir. Pour préserver les communautés du Pacifique et maintenir à perpétuité la qualité de leurs écosystèmes, la réunion a indiqué que le principe de précaution ou des mesures "sans grand regret" doivent être appliqués au processus de développement, comme énoncé au principe 15 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement². Le renforcement de la résilience des écosystèmes sera indispensable à la réalisation des objectifs de développement.

² *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence*, (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.93.I.8 et rectificatif). résolution 1, annexe I.

II. RÉDUIRE LES VULNÉRABILITÉS DES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT DU PACIFIQUE: APPLICATION

9. Dans leurs discussions, les ministres et hauts responsables ont souligné plusieurs grandes vulnérabilités du Pacifique, notamment dans les domaines ci-dessous énoncés:

a) Les *changements climatiques* constituent toujours le plus grand problème car leurs répercussions actuelles et prévisibles contribuent à saper les progrès vers le développement et, dans le cas de certains petits États insulaires en développement du Pacifique, menacent leur existence même. Reconnaissant que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques³ reste le mécanisme permettant de négocier des mesures en la matière, la réunion a relevé les besoins suivants:

- i) Parvenir de manière urgente à un accord sur des engagements importants et juridiquement contraignants ainsi qu'à leur application, étant donné les résultats décevants de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Copenhague⁴;
- ii) Soutenir les dispositions énoncées dans la Déclaration sur les changements climatiques de l'Alliance des petits États insulaires⁵, y compris l'adoption immédiate d'une série de mesures d'atténuation applicables d'ici à 2012 et au-delà⁶;
- iii) Fournir aux petits États insulaires en développement de nouvelles sources de financement prévisibles, transparentes et adéquates, sous forme de dons, pour permettre à ces pays particulièrement vulnérables de répondre pleinement à leurs besoins d'adaptation, et leur assurer un accès direct, opportun, prioritaire et simplifié à ces sources;
- iv) Élaborer des modalités de financement en matière d'adaptation, y compris des solutions rentables de protection du milieu naturel, spécialement conçues pour les petits États insulaires en développement du Pacifique;

b) *L'énergie*. La dépendance à l'égard des combustibles fossiles a un effet désastreux sur les budgets et recettes des pays et pèse sur les secteurs de production clefs de la région, comme la pêche, l'agriculture et le tourisme. Un appui de la communauté internationale est nécessaire pour:

³ Organisation des Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 1771, n° 30822.

⁴ Voir FCCC/CP/2009/11/Add.1.

⁵ A/C.2/64/11, annexe.

⁶ Cette série de mesures tendent à: a) stabiliser à long terme les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau sensiblement inférieur à 350 parties par million d'équivalent de dioxyde de carbone; b) veiller à ce que la hausse de la température moyenne à la surface de la Terre soit nettement inférieure à 1.5 degré Celsius par rapport aux niveaux de l'époque préindustrielle; c) veiller à ce que les émissions mondiales de gaz à effet de serre, ayant atteint leur pic à l'horizon 2015, diminuent à compter de cette date; d) réduire, d'ici à 2050, les émissions mondiales de gaz à effet de serre de plus de 85% par rapport aux niveaux de 1990; e) s'engager, pour les parties figurant à l'annexe I de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à réduire leurs émissions collectives de gaz à effet de serre de plus de 45% d'ici à 2020, et de plus de 95% d'ici à 2050, par rapport aux niveaux de 1990, étant donné la responsabilité qui leur incombe au regard de l'histoire; et f) s'engager, pour les pays en développement, à s'affranchir de leurs habitudes en prenant les mesures d'atténuation quantifiables, notifiables et vérifiables qui s'imposent à l'échelle nationale dans le cadre du développement durable, appuyées et rendues possibles par les technologies, les fonds et les capacités voulues, selon des modalités quantifiables, notifiables et vérifiables.

- i) Diversifier immédiatement les solutions énergétiques, en privilégiant les énergies renouvelables;
- ii) Adopter les technologies appropriées dans les secteurs de production clefs;
- iii) Assurer le soutien coordonné des donateurs en matière de transfert de technologie adéquat;

c) *Les catastrophes naturelles et écologiques.* Un certain nombre de petits États insulaires en développement du Pacifique ont subi le contrecoup des catastrophes naturelles sur leur économie et n'ont disposé que de capacités limitées pour se redresser. Un appui de la communauté internationale est nécessaire pour:

- i) Mettre en place des systèmes d'alerte précoce beaucoup plus efficaces aux niveaux national et régional;
- ii) Disposer de meilleurs systèmes d'assurance peu coûteux;
- iii) Assurer un meilleur soutien après les catastrophes en matière de financement et de reconstruction;

d) *L'aide au développement.* Les petits États insulaires en développement du Pacifique font encore l'objet d'une aide au développement fragmentée, imprévisible et peu accessible. Il est important que les petits États insulaires en développement du Pacifique, les partenaires donateurs et les organisations régionales et internationales travaillent ensemble pour:

- i) Mieux coordonner et mieux harmoniser les ressources provenant des donateurs;
- ii) Améliorer la coordination entre les organisations régionales et internationales pour une fourniture efficace de services et d'appui;
- iii) Mettre en commun les ressources selon les besoins;
- iv) Permettre aux petits États insulaires en développement du Pacifique d'accéder plus facilement aux ressources et de les utiliser plus efficacement;
- v) S'acquitter des engagements pris à long terme en matière d'aide publique au développement (APD) au moyen d'un appui budgétaire direct, en particulier au niveau national;

e) *Les plans et budgets nationaux.* En dépit des efforts déployés pour l'élaboration de stratégies de développement durable efficaces, des problèmes importants persistent sur le plan de l'adéquation de ces stratégies à des budgets appropriés à leur bonne application. Cette question exige un appui de la part de toutes les parties prenantes pour :

- i) Améliorer les processus liés aux stratégies de développement durable à l'échelon national et relier cet aspect aux systèmes de gestion fiscale des pays;
- ii) Intégrer les approches préconisant la croissance verte dans les plans, politiques et budgets nationaux;
- iii) Orienter l'APD vers les cadres nationaux et les domaines centrés sur un objet à long terme et prévisible;

- iv) Augmenter l'allocation des ressources nationales vers la protection de l'environnement et les mesures d'adaptation, et renforcer les capacités en matière de financement durable en incorporant les plans de financement durable des pays, par exemple dans les stratégies nationales de développement durable;

f) *Infrastructure, transport et technologies de l'information et de la communication.* L'isolement des petits États insulaires en développement du Pacifique demeure un obstacle majeur à la croissance des économies du Pacifique. Le dernier rapport économique mondial a indiqué que les petits États insulaires en développement du Pacifique sont deux fois plus isolés que leurs homologues des Caraïbes. Aussi faut-il, à l'évidence, améliorer l'infrastructure du transport maritime et aérien ainsi que les installations de transport dans la région. De plus, les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont une des clefs qui permettent de débloquer le potentiel de développement et de réduire les distances pour accéder, entre autres, aux marchés, à l'éducation et aux soins de santé. Un appui est nécessaire de la part de la communauté internationale pour aider les petits États insulaires en développement du Pacifique dans leurs efforts pour:

- i) Améliorer la connectivité au sein des pays du Pacifique ainsi qu'entre eux et le reste du monde. Pour ce faire, il conviendra de combiner l'infrastructure des TIC des pays, la technologie satellitaire et les câbles appropriés;
- ii) Mettre en place l'infrastructure de transport maritime et aérien et les installations qui répondent aux normes internationales, et faire en sorte d'avoir les moyens d'assurer le fonctionnement de cet ensemble;
- iii) Perfectionner les options de transport sous-régional dans les secteurs du transport tant maritime qu'aérien;

g) *Le classement des pays les moins avancés.* Les critères des pays les moins avancés ne mettent pas assez l'accent sur les vulnérabilités des petits États insulaires en développement et leurs effets sur le développement. Un appui est nécessaire de la part de la communauté internationale pour:

- i) Élaborer des mesures de la vulnérabilité plus précises;
- ii) Inclure un indicateur de vulnérabilité environnementale dans les critères de classement;

h) *La pêche.* Si des efforts importants ont été faits pour accroître les recettes provenant des ressources de pêche dans la région, la communauté internationale doit encore apporter un appui pour:

- i) Améliorer les capacités régionales de contrôle de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée;
- ii) Améliorer et renforcer les entreprises de pêche du secteur public.

Questions intersectorielles

10. Comme indiqué dans la Stratégie de mise en œuvre de Maurice, un certain nombre de questions intersectorielles dont dépendent toutes les solutions apportées concernent en particulier :

- a) Le renforcement d'un environnement propice aux niveaux national, régional et international, impliquant notamment des partenariats pour soutenir la planification des pays et la croissance verte;
- b) La simplification de l'accès à des ressources considérablement accrues;
- c) Le transfert de compétences dans les domaines de la science, du développement et de la technologie, y compris par la coopération Sud-Sud dans la région Asie-Pacifique;
- d) Le renforcement des capacités;
- e) L'amélioration du commerce, du développement du financement et du financement de la dette par la coopération régionale dans le Pacifique et avec l'Asie.

1. Un environnement propice aux niveaux national, régional et international

a) Un environnement national propice

11. L'élaboration et le renforcement des stratégies nationales de développement durable et autres stratégies analogues demeurent importants pour l'intégration des systèmes et processus de prise de décision qui favorisent le développement durable. Il a été reconnu que les principaux éléments des stratégies nationales de développement durable efficaces étaient les suivants :

- Une vision stratégique nationale à long terme et bien visible, liée à des objectifs et à des cibles à moyen terme ainsi qu'à des mesures à court terme
- Une meilleure articulation entre les systèmes de gestion fiscale et budgétaire au niveau national
- Une coordination bien visible et efficace entre les secteurs ainsi qu'en leur sein (c'est-à-dire horizontalement et verticalement)
- Des politiques nationales et régionales bien visibles et efficaces en matière de science et de technologie, de protection des ressources naturelles visant à soutenir le développement durable et de renforcement de la résilience face aux répercussions des changements climatiques
- L'intégration rationalisée, judicieuse et efficace des Objectifs du Millénaire pour le développement et des engagements régionaux et mondiaux qui s'y rattachent
- Des partenariats authentiques qui soient à l'œuvre entre les États, les partenaires de développement, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et la communauté dans son ensemble
- La reconnaissance de la tradition et de la culture en tant qu'atouts
- Des objectifs et des indicateurs mesurables, dans la mesure du possible

12. Établir un lien entre les priorités nationales et les ressources prévisibles demeure un problème pour les gouvernements et les donateurs au niveau national. Les dirigeants du Pacifique se sont engagés à rendre plus efficaces l'aide au développement et l'utilisation des ressources au niveau national en cherchant à améliorer la planification, la

budgétisation et la coordination entre donateurs par le Pacte de Cairns⁷. Il faut aussi veiller à ce que les systèmes nationaux de planification respectent les principes essentiels du développement durable, à savoir : a) intégration des priorités économiques, sociales et environnementales; b) large participation des parties prenantes au processus de développement; c) adhésion et engagement du pays; d) existence de processus politiques globaux et cohérents; et e) fixation d'objectifs précis, mobilisation de ressources et suivi.

13. Les petits États insulaires en développement du Pacifique ont réaffirmé le rôle spécial que jouent les femmes, les jeunes et les personnes handicapées en matière de développement durable. Il est important de veiller, au moyen d'interventions ciblées, de ressources, d'actions de suivi et de cadres d'évaluation, à ce que les processus de prise de décision en faveur du développement durable aillent dans le sens de l'égalité entre les sexes et accorde une place aux groupes défavorisés. Il existe un réel besoin de mettre à profit les traditions du Pacifique et de développer l'utilisation de la culture et de l'histoire dans l'élaboration des processus de planification stratégique en faveur du développement durable. Pour une région disposant de cultures riches et diverses, la difficulté consiste à convaincre les responsables politiques des pays, les institutions régionales, les organismes donateurs et les partenaires que la culture est un atout faisant partie intégrante du développement.

14. Allouer l'aide à ceux qui en ont le plus besoin est une responsabilité importante des gouvernements, étant donné la grande majorité de flux d'aide qui passent par eux. Par exemple, le Samoa assure un enseignement gratuit aux enfants des écoles primaires pour lutter contre les crises économiques, avec l'appui financier de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

15. Le système officiel de protection sociale qui atténue les effets des crises sur les pauvres est limité dans le Pacifique, où des mesures de ce type concernent moins de 20% de la population. Il faut donc envisager des mesures de protection sociale au niveau des budgets et de la planification des pays, ainsi que des mesures de renforcement des filets de sécurité et du capital social traditionnels.

16. La réunion a reconnu le besoin urgent d'appliquer les principales décisions de portée régionale du Forum des îles du Pacifique à l'échelon national, à savoir: a) préserver la stabilité macroéconomique; b) renforcer la gestion budgétaire, en protégeant les services de base et en aidant les personnes vulnérables; c) développer la compétitivité ainsi que la croissance à large base et la résilience; et d) renforcer la coordination et l'efficacité du développement. Cela dit, on a aussi convenu que ces réformes devraient être mises en œuvre dans le contexte du développement inclusif et durable afin de réduire autant que possible l'impact négatif sur les pauvres et les personnes marginalisées tout en veillant à la durabilité de la croissance.

17. Il a été convenu que la mise en œuvre de stratégies de croissance verte au niveau national non seulement attireraient les donateurs et les investisseurs du secteur privé, mais aussi assureraient une croissance durable. Ces stratégies consisteraient à investir dans une infrastructure durable, à opter pour des énergies renouvelables et à investir dans des technologies efficaces pour réduire les coûts énergétiques. Les écotaxes vertes et des réformes budgétaires en faveur de l'écologie pourraient stimuler la demande de produits et de services écoefficaces. La mise en place de ces réformes ne favoriserait pas seulement la création d'emplois verts, elle contribuerait aussi à s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire, énergétique et des pénuries d'eau ainsi que des changements climatiques.

⁷ Pacte de Cairns sur le renforcement de la coordination du développement dans le Pacifique, adopté au quarantième Forum des îles du Pacifique, tenu à Cairns (Australie) les 5 et 6 août 2009, disponible à l'adresse: www.forumsec.org.fj/pages.cfm/newsroom/press-statements/2009/final-communique-of-the-40th-pacific-islands-forum-cairns.html.

b) Un environnement régional propice

18. L'architecture régionale du Pacifique a évolué en raison directe des contraintes en termes de capacités des petits États insulaires en développement du Pacifique. Le besoin de réaliser des économies d'échelle et de travailler ensemble pour relever les défis prioritaires communs a abouti à la création de 11 organisations intergouvernementales régionales sous l'égide du Conseil des organisations régionales du Pacifique, toutes ces organisations intergouvernementales disposant d'importants programmes de travail à l'appui du développement des petits États insulaires en développement du Pacifique dans différents secteurs.

19. Le Plan du Pacifique est aujourd'hui en place, qui offre un cadre d'ensemble pour la réalisation de la vision des dirigeants du Pacifique envisageant cette dernière comme une région « de paix, de sécurité et de prospérité économique »⁸. Le Pacte de Cairns a été adopté en 2009 pour consolider les résultats de développement dans la région grâce à une coordination plus étroite entre donateurs ainsi qu'à l'amélioration de la planification nationale et du climat politique. Des partenariats régionaux sont établis et mis en œuvre dans des domaines particuliers, comme l'énergie, l'eau, l'agriculture, les TIC, les transports et le développement des ressources humaines, ainsi qu'en matière de planification et de politiques, y compris à l'appui du développement durable des pays. Ces initiatives ont été solidement documentées, y compris dans le projet de rapport régional du Pacifique.

20. La réunion a convenu que le Plan du Pacifique avait amélioré la collaboration entre les organisations intergouvernementales régionales. Toutefois, des problèmes persistent et de nouveaux efforts doivent être faits, non seulement par les organisations sous-régionales, mais aussi par les organismes régionaux des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les autres parties prenantes régionales. Le problème qui se pose à l'échelon régional est de développer pleinement l'aide au développement par le renforcement de la coopération, de l'intégration et de la coopération internationale. Parallèlement, la réunion a souligné l'importance de la contribution des activités sous-régionales, comme le Défi de Micronésie, pour la sauvegarde et la préservation de l'environnement et la culture des autochtones.

21. La réunion a aussi préconisé d'améliorer la qualité des données afin d'obtenir des indicateurs de performance bien définis permettant de mesurer les progrès réalisés en matière de développement durable dans la région. Les organisations régionales et internationales ont été invitées à soutenir les efforts déployés par le Pacifique dans le domaine de la collecte et de la gestion des données.

22. La réunion a par ailleurs convenu de promouvoir les partenariats régionaux et internationaux à l'appui des mesures prises par la région pour faire face aux crises économiques mondiales et aux changements climatiques et a noté que certains d'entre eux feraient l'objet d'un examen aux réunions du Forum et à la Conférence du Pacifique sur le visage humain de la crise économique mondiale, qui s'est tenue du 10 au 12 février 2010.

23. Les liens entre le Pacifique et l'Asie devraient être renforcés par les membres de la CESAP dans les domaines retenus ici comme prioritaires pour le Pacifique.

c) Un environnement international propice

24. D'importantes améliorations doivent être apportées au niveau international pour remédier aux contraintes budgétaires qui pèsent sur la réalisation du Programme d'action

⁸ Disponible à l'adresse: www.forumsec.org.fj/pages.cfm/about-us/the-pacific-plan.

pour la Barbade⁹ et la Stratégie de mise en œuvre de Maurice. Les petits États insulaires en développement ont besoin de types d'aide adaptés qui tiennent compte de leur cas particulier et de leur peu de capacités. Malheureusement, les mécanismes de financement multilatéraux ont mis du temps à développer des moyens d'accès propres aux petits États insulaires en développement. La réunion a considéré qu'il s'agissait en l'occurrence d'un obstacle majeur à l'application effective de la Stratégie de mise en œuvre de Maurice.

25. Une meilleure coordination et des partenariats entre les organisations régionales et internationales doivent aussi éviter le chevauchement d'activités et la dispersion des approches en matière d'aide aux petits États insulaires en développement.

2. L'accès aux ressources financières et leur fourniture

26. La réunion s'est félicitée du fait que la communauté internationale ait pris en considération depuis longtemps le cas particulier des petits États insulaires en développement et le besoin de mieux profiter des possibilités offertes par le financement, le commerce et le transfert de technologie, ainsi que par la coopération Sud-Sud. Il a été convenu que l'aide publique au développement jouait un rôle important pour aider les petits États insulaires en développement du Pacifique à sortir des crises actuelles et à progresser dans l'application de la Stratégie de mise en œuvre de Maurice. À ce titre, l'aide publique au développement doit être plus prévisible et mieux correspondre aux priorités nationales et aux Objectifs du Millénaire pour le développement. Il a été aussi noté que les modalités de financement doivent tenir compte des contraintes particulières des petits États insulaires en développement et que les procédures d'accès et de versement doivent être simplifiées.

27. La promesse faite par le Consensus de Monterrey¹⁰ de fournir un financement pour le développement n'a pas encore été tenue pour l'essentiel. Les flux de ressources financières vers le Pacifique ont été relativement importants par habitant, bien que cela soit dû en partie aux frais généraux élevés d'une région caractérisée par une population résidant dans de petites îles très clairsemées. Les flux de ressources financières vers le Pacifique sont insuffisants par rapport au niveau de leurs vulnérabilités et de leurs besoins¹¹.

28. Il faut rechercher de nouvelles sources d'aide au développement. À son sommet de Londres en 2009, le Groupe des 20 a adopté un plan en six points et a annoncé d'importantes contributions financières concernant les pays à faible revenu. De plus, l'Accord de Copenhague comprenait l'annonce d'une contribution de 30 milliards de dollars américains visant à réduire les effets des changements climatiques. La réunion a joint sa voix à celles des pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique¹², qui ont demandé à la communauté internationale de veiller à ce que ces annonces de contribution destinées à réduire les effets de la crise économique et des changements climatiques complètent et dépassent ce qui avait été déjà annoncé dans le cadre du Consensus de Monterrey.

⁹ *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown (Barbade), 25 avril-6 mai 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.94.I.18 et rectificatifs), chap. I, résolution 1, annexe II.

¹⁰ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey, Mexique, 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

¹¹ Exprimée par habitant, l'aide aux petits États insulaires en développement du Pacifique se révèle comparativement importante. Toutefois, la mesure par habitant est trompeuse pour une région à la population réduite et très clairsemée, aux frais généraux élevés, aux liaisons peu fréquentées et aux petites économies.

¹² Concertation Asie-Pacifique de haut niveau sur le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés, tenue à Dhaka du 18 au 20 janvier 2010.

29. Les participants à la réunion ont aussi convenu qu'il fallait veiller à ce que ces nouveaux fonds soient versés rapidement et équitablement aux pays ayant les plus grands besoins; à ce que les petits États insulaires en développement puissent se faire entendre au niveau des modalités de gouvernance; à ce que la capacité des petits États insulaires en développement du Pacifique soit renforcée de manière à utiliser les ressources supplémentaires; et à ce que l'accent soit mis sur les petits États insulaires en développement à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Copenhague, tout au long des négociations. Au niveau régional, il faut s'efforcer de faciliter l'accès aux ressources financières dans les pays asiatiques et les institutions financières.

30. La réunion a convenu que ces résultats devraient contribuer aux préparatifs de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale chargée d'examiner les Objectifs du Millénaire pour le développement, de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la préservation de la biodiversité et de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Constatant par ailleurs que l'examen de la Stratégie de mise en œuvre de Maurice + 5 aurait lieu au cours de l'Année internationale de la biodiversité, la réunion a pris acte de l'importance de la préservation de la biodiversité en tant qu'élément essentiel de la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour la Barbade.

3. Commerce et finance

31. Le commerce joue un rôle important dans le développement des petits États insulaires en développement du Pacifique. Malheureusement, les petits États insulaires en développement du Pacifique sont toujours parmi les plus marginalisés en matière de commerce international, et il n'a pas été possible d'exploiter pleinement les avantages du Programme de Doha pour le développement en raison de capacités d'approvisionnement limitées et d'infrastructures insuffisantes, ainsi qu'en raison des règles restrictives figurant dans les arrangements commerciaux en cours. Il faut veiller à ce qu'une bonne partie du financement alloué à l'aide pour le commerce puisse être accessible aux petits États insulaires en développement du Pacifique. S'il est vrai que le montant de l'aide reçue est élevé et très apprécié, la réunion a noté que les déficits commerciaux des petits États insulaires en développement du Pacifique par rapport à certains de leurs principaux partenaires étaient tout aussi importants, sinon supérieurs. Les avantages tirés de l'investissement étranger sont par ailleurs faibles dans le Pacifique et manquent de durabilité.

4. Science, développement et transfert de technologie

32. Outre les efforts déployés actuellement dans la région pour développer la science et le transfert de technologie, la réunion a convenu de continuer à étudier les possibilités offertes par la coopération Sud-Sud et triangulaire avec l'Asie en matière de technologies et de connectivité appropriées et peu coûteuses pour faciliter la mise en application des priorités indiquées dans le présent document. Dans cette perspective, la réunion a préconisé la relance immédiate et le renforcement du Réseau des petits États insulaires en développement (SIDSNet) pour faciliter le transfert de l'information et des connaissances entre les petits États insulaires en développement du Pacifique et le reste du monde.

33. La réunion a aussi souligné le besoin d'une formation et d'une éducation professionnelles spécialisées pour produire des savoirs et des compétences en matière d'écotechnologies, créer les possibilités d'un transfert de technologie et soutenir l'ingéniosité locale.

5. Renforcement des capacités

34. Les capacités constituent une question intersectorielle et continuent d'être un problème majeur dans la région, y compris au niveau de l'application de la Stratégie de Maurice. Les contraintes en termes de capacités se répercutent sur la possibilité de certains petits États insulaires en développement du Pacifique d'accéder de manière satisfaisante au financement multilatéral et d'entreprendre des projets sur le terrain. De ce fait, le développement des ressources humaines par le renforcement des capacités est un domaine qui pourrait faciliter la poursuite de l'application de la Stratégie de mise en œuvre de Maurice et les autres priorités de développement dans le Pacifique.

35. La réunion a souligné le besoin d'activités de renforcement de capacités spécifiques et ciblées pour les décideurs et responsables des politiques, ce qui leur permettrait de comprendre les programmes des donateurs actuels et d'accéder aux fonds disponibles à l'appui des projets de terrain concrets conformément aux programmes de développement nationaux. La réunion a également convenu qu'il faut poursuivre le développement d'une formation technique et professionnelle pour les pays désireux d'accéder aux marchés du travail néozélandais et australiens.

6. Suivi et évaluation

36. La production en temps opportun et l'exploitation permanente de statistiques sont essentielles à l'adoption de mesures efficaces pour remédier aux vulnérabilités du Pacifique. Le projet de rapport mentionne l'importance des bases de données et des autres méthodes de diffusion de données pour le partage de l'information et des connaissances. Si le Secrétariat de la Communauté du Pacifique est considéré comme la principale organisation régionale en matière de statistiques, la CESAP et d'autres organisations internationales fournissent aussi une aide technique pour le renforcement des capacités statistiques en permettant l'élaboration des méthodes et normes statistiques.

7. Rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour la Barbade

37. La réunion a reconnu le rôle important joué par l'Organisation des Nations Unies dans la facilitation de la participation des petits États insulaires en développement du Pacifique aux examens et au dialogue à l'échelon mondial et a demandé que les liens soient renforcés à cette fin entre le Pacifique, l'Asie et la communauté internationale. La nécessité où se trouve le système des Nations Unies de fonctionner en tant que plateforme commune pour défendre les besoins des membres vulnérables de la communauté mondiale est plus grande que jamais. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies doivent converger au niveau intergouvernemental et être un moyen de préconiser, signaler et attirer les ressources permettant d'atteindre les buts et objectifs de la Stratégie de mise en œuvre de Maurice. Les processus intergouvernementaux des Nations Unies pourraient être mieux utilisés par les organismes et les fonds à cette fin. La réunion s'est déclarée préoccupée par le fait que l'Organisation des Nations Unies ne rendait pas compte aux membres de ce qu'elle faisait pour appliquer la Stratégie de mise en œuvre de Maurice et réaliser les autres objectifs convenus internationalement.

8. Rôle des institutions régionales des petits États insulaires en développement en matière de suivi et d'application

38. Les dirigeants des îles du Pacifique ont adopté à leur Forum de 2007 l'amendement suivant au Plan du Pacifique dans le contexte international du Plan :

« Le Plan pour le Pacifique comprend les priorités de la région qui sont conformes aux cadres internationaux, notamment le Programme d'action pour la Barbade et la Stratégie de Maurice et favorisent leur mise en œuvre. En cette qualité, le Plan pour le Pacifique favorise la coopération régionale sur des

positions communes par l'entremise de la Commission du développement durable et d'autres forums internationaux qui défendent le "cas particulier" des petits États insulaires en développement. La position commune des pays membres du Forum des îles du Pacifique dans l'arène internationale est importante pour obtenir l'appui des pays insulaires du Pacifique, à la fois à titre individuel et comme groupe, et cette position est reconnue et appréciée par les autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies.¹³ »

39. Le Secrétaire général, dans son rapport à la Commission sur le développement durable présenté à quinzisième session, tenue en 2007, a fait observer que l'établissement d'un rapport sur les progrès du Plan du Pacifique pouvait tenir lieu de rapport régional sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Stratégie de mise en œuvre de Maurice dans le Pacifique. Cette approche harmonisée en matière d'établissement de rapports réduit la charge des petits États insulaires en développement du Pacifique et de la région dans son ensemble. Pour continuer d'améliorer cet établissement de rapports, un travail important doit être fait pour élaborer des indicateurs appropriés et recueillir des données susceptibles d'être mesurées efficacement.

9. Contribution des petits États insulaires en développement du Pacifique

40. La réunion a approuvé le projet de Déclaration finale de Port-Vila en tant qu'état récapitulatif des vues et positions des petits États insulaires en développement du Pacifique sur l'examen de la Stratégie de mise en œuvre de Maurice + 5. La réunion a aussi convenu de mettre à jour le projet de rapport régional et de le joindre en annexe à la Déclaration finale de Port-Vila. Ces deux documents comprennent la contribution qu'a faite parvenir la région du Pacifique à la réunion relative à l'examen de la Stratégie de mise en œuvre de Maurice + 5, qui se tiendra à New York en septembre 2010. Les documents seront soumis par l'intermédiaire de la CESAP à l'Organe spécial des pays insulaires en développement du Pacifique, qui se réunira parallèlement à la soixante-sixième session de la Commission en République de Corée en mai 2010. Ils seront également soumis à la Commission sur le développement durable, qui se réunira à New York en mai 2010, pour examen dans le cadre de la célébration de la Journée des petits États insulaires en développement, durant laquelle se tiendra une réunion préparatoire en prévision de l'examen de haut niveau. La réunion a aussi demandé au Secrétaire général du Forum des îles du Pacifique et au pays hôte de soumettre les résultats du Dialogue de haut niveau du Pacifique à la réunion des dirigeants du Forum des îles du Pacifique.

41. La réunion a convenu que le Président devrait jouer un rôle important dans la communication et la présentation de ces résultats aux instances régionales et mondiales, y compris à la Conférence du Pacifique sur le visage humain de la crise économique mondiale¹⁴. Pour aider le Président dans sa tâche, la réunion a demandé aux principaux partenaires de la réunion, à la CESAP, au Département des affaires économiques et sociales et aux organismes du Conseil des organisations régionales du Pacifique de travailler avec les fonctionnaires pour élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour aller de l'avant au moyen de partenariats régionaux dans le Pacifique, y compris par le Plan du Pacifique, le Pacte de Cairns et les partenariats établis à l'appui du processus de stratégie de développement durable et des stratégies de croissance verte à l'échelon des pays.

¹³ Communiqué du trente-huitième Forum des îles du Pacifique, Nuku'alofa, Tonga, 16 et 17 octobre 2007, annexe A (voir A/63/78-S/2008/194).

¹⁴ La Conférence a approuvé le projet de Déclaration finale de Port-Vila, et la déclaration finale de la Conférence (Déclaration finale de Vanuatu) doit être considérée comme une partie intégrante de la contribution du Pacifique sur l'examen de la Stratégie de mise en œuvre de Maurice + 5.

42. Il a été aussi noté que les rapports d'évaluation nationaux avaient été mené à terme et soumis en tant que contributions supplémentaires à l'examen. À cet égard, il est important d'observer que l'établissement de rapports au niveau régional n'interdit pas aux petits États insulaires en développement du Pacifique de soumettre des rapports nationaux s'ils le souhaitent.

- - - - -